

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MARS 2016

Le onze mars deux mille seize à dix-neuf heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal élus, se sont réunis au lieu ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriale (CGCT)

PRÉSENTS : Michel TANKERE – Daniel CARTAYRADE – Hervé VALLET - Mireille LUTZ - Corinne TUYTTENS – Jean-Claude AZRIA – Philippe VERGNAUD- Didier BIAVA - Patricia ARMAND - Barbara MONIN.

ABSENTS EXCUSES : Daniel INGWILLER

PROCURATION : Daniel INGWILLER à Daniel CARTAYRADE

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de réunion du 18 décembre 2015
3. Compte administratif 2015 – commune
4. Compte administratif 2015 – CCAS
5. Compte de Gestion 2015 – commune
6. Compte de Gestion 2015 – CCAS
7. Affectation de résultats
8. Subventions 2016
9. Taux d'imposition 2016
10. Indemnités Maire et Adjoints
11. Budget Primitif 2016 – Commune.
12. Budget Primitif 2016 – CCAS.
13. Blason.
14. Courrier de Madame Sandrine BOULENGER.
15. Questions diverses.

COMMUNE DE CHAVENCON

La séance est ouverte à 19 heures 30 minutes, sous la Présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

1. Le Conseil Municipal choisit pour secrétaire de séance, Madame Lydie BRACONNIER

2. Approbation du compte rendu de réunion du 18 décembre 2016

Après lecture du compte rendu de réunion de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2015, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

3. Vote du compte administratif budget commune.

Le Conseil Municipal réuni, arrête le compte administratif 2015,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)

2015		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	122 709.17 €	104 133.25 €
	INVESTISSEMENT	63 700.82 €	51 744.65 €

REPORTS		DEFICIT	EXCEDENT
EXERCICE	FONCTIONNEMENT	0 €	76722.57€
2014	INVESTISSEMENT	11 606.44 €	0€

TOTAL		DEPENSES	RECETTES
		198 016.43 €	232 600.47 €

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

4. Vote du compte administratif budget CCAS.

Le Conseil Municipal réuni, arrête le compte administratif 2014,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)

2015		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	0 €	0 €
	INVESTISSEMENT	0 €	0 €

REPORTS		DEFICIT	EXCEDENT
EXERCICE	FONCTIONNEMENT	0 €	451.47 €
2014	INVESTISSEMENT	0 €	152.45 €

COMMUNE DE CHAVENCON

TOTAL		DEPENSES	RECETTES
		0 €	603.92 €

3

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

5. Vote du compte de gestion - Commune

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 A14),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame LEDRU, Receveur à Chaumont en Vexin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

6. Vote du compte de gestion – CCAS

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des résultats d'exécution du budget primitif (tableau A13 A14),

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opération d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par Madame LEDRU, Receveur à Chaumont en Vexin, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

7. Affectation de résultat – Budget principal.

Sous la présidence de Monsieur Daniel CARTAYRADE, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme LEDRU après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

COMMUNE DE CHAVENCON

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT
Résultats reportés		76 722.57 €	11 606.44 €		11 606.44 €	76 722.57 €
Opérations de l'exercice	122 709.17 €	104133.25 €	63 700.82 €	51 744.65 €	186 409.77€	155 877.90 €
Totaux	122 709.17 €	180 855.82 €	75 307.26 €	51 744.65 €	198 016.43 €	232 600.47 €
Résultat de clôture (=CA)		58 146.65 €	23 562.61 €			34 584.04 €

Besoin de financement

23 562.61 €

Excédent de financement

Restes à réaliser

2 104.00 €

20 000.00 €

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

23 562.61 €

D001

Excédent total de financement

au compte 001 investissement recettes BP 2016

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

-
23 562.61 €

au compte 1068 Investissement BP 2016, avec émission titre de recette

34 584.04 €

au compte 002 excédent de fonctionnement reporté BP 2016

8. Affectation de résultat – Budget CCAS

Sous la présidence de Monsieur Daniel CARTAYRADE, le conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Mme LEDRU après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT	DEPENSE DEFICIT	OU RECETTES EXCEDENT
Résultats reportés		451.07 €		152.45 €	- €	603.52 €
Opérations de l'exercice	0 €	0 €	- €	- €	0 €	0 €
Totaux	0 €	451.07 €	- €	152.45 €	0 €	603.52 €
Résultat de clôture (=CA)		451.07 €		152.45 €		603.52 €

Besoin de financement

Excédent de financement

152.45 €

COMMUNE DE CHAVENCON

Restes à réaliser	- €	- €	
Besoin de financement des restes à réaliser	- €		
Excédent de financement des restes à réaliser	- €		
Besoin total de financement			
Excédent total de financement	152.45 €		au compte 001 investissement recettes BP 2016
2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de	- €		au compte 1068 Investissement BP 2016, avec émission titre de recette
	451.07 €		au compte 002 excédent de fonctionnement reporté BP 2016

9. Subvention 2015

Monsieur le Maire indique qu'il a été destinataire de demandes de subventions des associations de la SPA, de la Chavençonne, ainsi que du tennis club de la Troësne, ce qui représente une enveloppe de 470 € répartie de la façon suivante :

- SPA 50.00 €
- La Chavençonne 300.00 €
- Tennis club de la Troësne 120.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accorder ces subventions.

D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Vote à l'unanimité.

10. Indemnités Maire et Adjointes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1er janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixées à titre automatique aux taux pleins.

Monsieur le Maire et ses deux adjoints informent le conseil municipal qu'ils continueront à maintenir leur indemnité à 2% de l'indice brut 1015.

Le versement des indemnités se fera semestriellement à taux plein, la différence sera reversée sous forme de don sur budget primitif au compte 7713.

Vote à l'unanimité.

11. Vote des taux d'impositions des taxes directes locales pour 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de ne porter aucune augmentation sur l'ensemble des contributions communales pour l'année 2016.

FIXE COMME SUIVANT : les taux des contributions communales pour l'exercice 2016:

TAXES	TAUX VOTES
Taxe d'habitation	7.22 %
Taxe Foncière bâti	11,35 %
Taxe Foncière non bâti	30.17 %

Après en avoir délibéré, le Conseil passe au vote.

Vote à l'unanimité.

Cependant, Monsieur le Maire indique qu'il existe par comparaison des disparités de certaines valeurs locatives et qu'il est impératif que la CCID se réunisse pour donner son avis sur l'ensemble des valeurs locatives retenues.

12. Vote du budget primitif 2016 - Commune.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, arrête le budget primitif 2016 aux sommes suivantes :

2016		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	122 434.04 €	122 434.04 €
	INVESTISSEMENT	54 378.90 €	54 378.90 €

TOTAL	ENSEMBLE	DEPENSES	RECETTES
		176 812.94 €	176 812.94 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

13. Vote du budget primitif 2016 - CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel TANKERE, Maire, arrête le budget primitif 2016 aux sommes suivantes :

2016		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	0 €	451.07 €
	INVESTISSEMENT	0 €	152.45 €

COMMUNE DE CHAVENCON

TOTAL	ENSEMBLE	DEPENSES	RECETTES
		0 €	603.52 €

7

Après en avoir délibéré le conseil Municipal :

DECIDE de l'adopter à l'unanimité.

14. Blason

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal, la réalisation d'un blason pour la commune de Chavençon.

Celui-ci représentera la Commune sur les documents officiels administratifs, puis sur le site internet de Chavençon.

15. Courrier de Madame Sandrine BOULENGER

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame Sandrine BOULANGER, nous faisant part de difficultés financières qui ne lui permettent pas de régler dans l'immédiat ses dettes envers la Commune.

Elle propose de les payer en cent mensualités de 50 euros.

16. Questions diverses

- a) Monsieur le Maire Présente un devis de la société FLOUX pour la réalisation du ravalement du pignon de la mairie, ainsi que l'habillage en pierre de récupération pour le doublage du mur neuf de la maison du village.

Le montant des travaux s'élèvent à 11 456.00 € hors taxe.

Une demande de subvention sera faite auprès de la DETR et du Conseil Général de l'Oise.
Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2016.
Les travaux ne débiteront qu'en 2017.

- b) Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que madame Marie-Astrid TUYTTENS souhaiterait déposer en mairie un permis de construire modificatif pour la suppression des deux fenêtres au rez de chaussé côté rue.

Une demande sera déposée à la mairie de Chavençon, puis adressée aux architectes des bâtiments de France, ainsi qu'à la Communauté de communes des Sablons pour l'instruction du dossier.

- c) Madame Mireille LUTZ, rappelle qu'il avait été évoqué lors d'une dernière réunion de conseil, d'un éventuel échange de chemin communal contre le terrain de Monsieur GOREL de la même superficie.

Monsieur le Maire a rencontré le propriétaire de cette parcelle et attend l'étude du géomètre.

COMMUNE DE CHAVENCON

- d) Madame Mireille LUTZ, Adjointe au Maire, informe que malgré les différentes interventions faites par Monsieur Philippe VERGNAUD, le chemin qui se trouve devant son hangar est toujours en mauvais état et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de remise en état.
- e) Monsieur le Maire donne lecture du courrier de monsieur Daniel INGWILER, conseiller, faisant part du manque de réseaux de téléphonie mobile sur Chavençon et souhaite que le Maire se mette en rapport avec les opérateurs.

Monsieur le Maire fixe après avis des membres présents la prochaine date de réunion de conseil Municipal au **Vendredi 17 juin 2016.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Michel TANKERE